



PARLEMENT JURASSIEN
GROUPE SOCIALISTE

Université de Bâle : Quelle(s) suite(s) à la convention signée avec le Jura ?

En octobre 2014, la République et Canton du Jura signait une convention avec l'Université de Bâle dans le but de renforcer les collaborations. Plusieurs objectifs étaient alors annoncés. Les axes principaux développés dans le cadre de cette convention étaient les suivants :

- la transmission d'une information régulière sur les programmes, d'études ainsi que la participation d'élèves du Lycée cantonal (division lycéenne du CEJEF) aux journées portes ouvertes ("Infotag") de l'Université de Bâle;
- l'implication d'expert-e-s de l'Université de Bâle dans le cadre des examens et du suivi des travaux de maturité, ainsi que réciproquement l'accueil d'enseignant-e-s du Lycée cantonal dans le cadre de projets de recherche dans les domaines des lettres, des sciences humaines et des sciences de la vie;
- la participation de jeunes chercheuses et chercheurs de l'Université de Bâle à des séances de "partage du savoir" avec les lycéen-ne-s jurassien-ne-s, mises sur pied par l'Association francophone des étudiants de Bâle (AFEB);
- la collaboration dans le domaine de la formation continue entre l' "Advanced Study Centre" de l'Université de Bâle et AvenirFormation pour le canton du Jura;
- la création d'un groupe de travail chargé d'imaginer et d'esquisser des cursus de formation communs ou complémentaires à différents niveaux de formation : formation continue, bachelor, master, etc.

Ce dernier point s'inscrivait notamment dans la perspective de l'ouverture du campus Strate J à Delémont. On allait d'ailleurs jusqu'à évoquer le fait qu'il « n'est pas exclu d'envisager la création de filières ou de programmes de formation continue en partenariat avec l'Université de Bâle, avec tout ou partie des cours sur le site du futur Campus ».

La mise en place de la filière gymnasiale bilingue Laufon-Porrentruy constituait déjà un acte politique fort : le Jura, compte tenu de sa proximité avec la région bâloise, se doit de développer ses compétences en langue allemande. Néanmoins, sans un renforcement de la collaboration avec l'Université de Bâle, ces efforts pourraient être quasi nuls.

Chaque étudiant-e doit pouvoir choisir l'Université de son choix. Il n'est pas question ici de supprimer ce principe. Néanmoins, les autorités politiques de notre canton évoquent régulièrement et depuis des années « une fuite des cerveaux ». On conviendra ici qu'il est plus facile de travailler à Bâle ou à Berne tout en habitant dans le Jura, plutôt qu'à Lausanne ou Genève. Pour cela, encore faut-il être au bénéfice de connaissances linguistiques permettant de trouver un emploi à la hauteur de ses qualifications.

Aussi, nous demandons au Gouvernement jurassien de répondre aux questions suivantes :

- 1) Quelle(s) suite(s) a (ont) été donnée(s) à la convention signée entre l'Université de Bâle et la République et Canton du Jura ?
- 2) Combien de Jurassiennes et Jurassiens suivent un cursus universitaire à Bâle ?
- 3) Combien de Jurassiennes et Jurassiens suivent un cursus universitaire en Suisse romande ?
- 4) Depuis la signature de la convention en 2014, quelle a été l'évolution du nombre d'étudiant-e-s provenant du canton du Jura et qui suivent un cursus universitaire à Bâle ?

Le responsable :



Loïc Dobler

Delémont, le 30 janvier 2019

